

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES
 Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

N° 2024_023

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 19	Votants 25
Date de Convocation	Jeudi 8 février 2024		
Séance du	Jeudi 15 février 2024		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire.</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – C. BALDO – P. MARECHAUX – N. COLELLA – M. SANDRAS-MACH – P. WADIH – A. BAUER – A. LE MOIGNE – E. MARTIN.</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : J. BADIE à J.Ch. MORICONI – V. GUILLEMIN à N. COLELLA – T. RENARD à H. BARBAROS – F. PORTELLA à C. LEVY – A. LOPEZ à C. QUEYRAT – G. CASAS à A. CORDERO.</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : M. MARTIN – C. LEVY.</p> <p>Secrétaire de séance : H. BARBAROS.</p>			

OBJET : Adhésion à l'association « Images en bibliothèques »

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à l'association « Images en bibliothèques ». Il s'agit d'une association qui coordonne un large réseau de professionnels en transversalité entre le monde de la lecture publique et celui de l'image animée. Soutenue par le Ministère de la culture et le CNC, l'association mène son activité en collaboration avec de nombreux professionnels sur tout le territoire.

Elle organise notamment le « mois du film documentaire » avec le Ministère de la Culture et de la Communication et le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée. Le Mois du film documentaire s'articule autour des autres activités menées à l'année par l'association avec les médiathèques : sélections de films documentaires, formations, accompagnement des professionnels, coordination du réseau de La Cinémathèque du documentaire. Elle accompagne les participants, mutualise la réflexion autour de la diffusion du documentaire, propose des programmes thématiques, négocie des droits de diffusion de films, organise des tournées de cinéastes, et réalise une communication nationale.

Pour pouvoir bénéficier de ces prestations, la Ville de Pollestres doit adhérer à l'association pour une cotisation annuelle de 70,00 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés **DÉCIDE** d'adhérer à l'association « Images en bibliothèques » pour une cotisation annuelle de 70,00 euros.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
 POUR EXTRAIT CONFORME**

Mis en ligne le 16/02/2024

Le Maire,
Jean-Charles MORICONI.



REÇU EN PREFECTURE
 le 16/02/2024

Application agréée E-legalite.com